

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 254

1. Lors d'une séance tenue le 16 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 254 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de construction numéro 16 afin de mettre à jour certaines dispositions réglementaires.

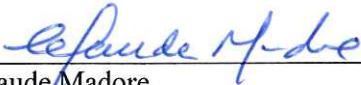
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 18 novembre 2019
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	Le 18 novembre 2019
Assemblée publique de consultation :	Le 5 décembre 2019
Adoption du règlement	Le 16 décembre 2019
Avis public et entrée en vigueur :	Le 19 mars 2021

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 19^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux